



Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats

Motion
« NON AUX STRUCTURES CONVENTIONNEES »

La FNUJA, réunie en Congrès à Marseille, du 8 au 12 mai 2013,

VU la résolution de l'Assemblée Générale du CNB du 23 Mars 2013

REFUSE tout projet de regroupement d'avocats en « structures conventionnées assurant des prestations de défense ou de conseil en direction des bénéficiaires de l'aide juridictionnelle » exclusivement, sous contrat à temps plein ou même à temps partiel ;

DENONCE les dangers inhérents à un tel dispositif, notamment en termes d'impossibilité de développer une clientèle libérale, de dépendance économique, de perspectives de carrière à terme des avocats et d'une rupture de concurrence, ce qui serait contraire l'intérêt du justiciable ;

SOULIGNE le risque de création d'un barreau à deux vitesses ;

APPELLE les Ordres à refuser toute expérience pilote de « structures conventionnées ».